

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguinty

Séance du 08/07/2025

Date de la convocation
01/07/2025

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 18
En exercice : 12
Votants : 17

A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2025 et le 8 Juillet à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguinty, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE TARNEC Jean-Luc, Mme CAILLERE Sophie, M. GUILLO Jean, M. JOSSO Cédric, Mme GUEHENNEUX Lydia, M. LETELLIER Jean-Michel, Mme TANGUY Anne, Mme ROBERT Sandra, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. PEDRO Corentin, M. GALERNE Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TENIER Emmanuelle à Mme TANGUY Anne, Mme DANO Laëtitia à M. JOSSO Cédric, Mme BULEON Karine à M. LETELLIER Jean-Michel, M. BONNIN Thomas à M. PEDRO Corentin, Mme PETRO Sophie à Mme GUEHENNEUX Lydia
 Excusé(s) : M. POTEL Wilfried

Secrétaire de Séance : Mme GUEHENNEUX Lydia

Réf	2025_07_08
------------	------------

Objet de la délibération : Tarifs ALSH

Sur proposition du comité de pilotage ALSH, Monsieur le Maire suggère d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs comme suit :

Tarifs	Tarif 1 QF<600	Tarif 2 600<QF<1000	Tarif 3 QF>1000	Tarif 4 Communes extérieures
Journée avec repas	12,15 €	13,30 €	14,95 €	16,60 €
1/2 journée sans repas	4,95 €	6,10 €	7,75 €	9,40 €
1/2 journée avec repas	8,55 €	9,70 €	11,35 €	13,00 €
Pass'sport	3,00 €			
Pass'culture	5,00 €			
Garderie	2,68 €/heure (0,67 € par tranche de 15 min)			
Sortie 1/2 journée	En fonction de l'activité			
Sortie journée	En fonction de l'activité			
Stage sport et loisirs créatifs	En fonction de l'activité			
Camps	160,00 € le séjour			

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 056-215601907-20250708-2025_07_08-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs proposés
- De facturer toute absence non justifiée
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer ces décisions.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pontivy le :

Et publication du :